



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF (CSC)

Treizième session

Marseille, 7-11 février 2011

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE DU CSC POUR 2011
St. George's Bay, Malte, 29 novembre - 2 décembre 2010

Projet

INTRODUCTION

1. Dans le cadre de son mandat, le Comité Scientifique Consultatif (CSC) soumet à la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) son plan de travail provisoire pour la période intersessions à venir afin qu'elle l'adopte à sa session annuelle. Le présent document détaille un certain nombre d'activités et de manifestations qui se dérouleront au cours de cette période, sur la base des priorités et des recommandations de la Commission mises en œuvre par les Sous-Comités du CSC (document GFCM:SAC13/2011/3), pour examen par le Comité lors de l'élaboration de son plan de travail provisoire pour 2011.

ÉLÉMENTS POUR LE PLAN DE TRAVAIL 2011

2. Les activités énumérées ci-après se fondent sur les propositions faites par les différents Sous-Comités (documents GFCM:SAC13/2011/Inf.5, Inf.6, Inf.7 et Inf.8) et examinées lors de la Réunion de coordination des Sous-Comités (document GFCM:SAC13/2011/Inf.10).

Sous-Comité sur l'évaluation des stocks (SCSA)

- Évaluer certains stocks d'éla-smobran-ches en Méditerranée et dans la mer Noire, éventuellement pendant la réunion du Groupe de travail sur les espèces démersales.

- Organiser un atelier conjoint avec le Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE) et le Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCESS) sur le thème de la gestion spatiale de la pêche. Un mandat provisoire, discuté avec les coordonnateurs de ces deux sous-comités, figure à l'Annexe I.
- Transformer la Tâche 1.5 en une nouvelle Tâche 2 dans le cadre du protocole de transmission des données de la CGPM. Les données en question auront trait aux caractéristiques biologiques (longueur, âge, sexe, maturité) des prises. Des données et des informations devront pouvoir être échangées entre la Tâche 2 et la Tâche 1, la base de données sur les paramètres et informations biologiques, et les formulaires d'évaluation des stocks. La première phase d'identification et la définition du format de transmission des données doivent être réalisées par le SCSA. Les liens éventuels avec les formulaires d'évaluation des stocks et la base de données sur les paramètres biologiques devront faire l'objet d'un atelier spécifique avec le Sous-Comité sur les statistiques et les informations à un stade plus avancé.
- Organiser la même semaine les réunions des groupes de travail sur l'évaluation des stocks des espèces démersales et des petits pélagiques. La date et le lieu restent à définir.
- Poursuivre les activités d'évaluation des stocks en utilisant à la fois les données commerciales et les études en mer.
- Poursuivre les travaux visant à élaborer un protocole d'étude en mer pour la CGPM.
- Poursuivre l'élaboration de la base de données régionale de la CGPM sur les paramètres biologiques pour faciliter les accords sur les valeurs à utiliser pour chaque évaluation de stock dans l'est, le centre et l'ouest de la Méditerranée.
- Améliorer les formulaires d'évaluation des stocks pour encourager l'insertion de données brutes et les liens avec l'éventuel cadre de compilation et de transmission de la Tâche 2.
- Déterminer des points de référence en vue d'évaluer la situation des stocks et des pêches, notamment les effets des zones de pêche réglementée sur les stocks exploités (FRAs).

Sous-Comité sur les statistiques et les informations (SCSI)

- Après la mise en évidence des paramètres biologiques pour lesquels des données doivent être transmises par espèce et par type d'engin pour chaque unité opérationnelle et pour des périodes de pêche données, un atelier transversal (SCSI/SCSA) doit être organisé sur les processus de collecte, de transmission et de traitement des données.
- En lien avec le cadre de transmission des données de la Tâche 1 et l'élaboration de la base de données et du système d'information qui s'y rapportent, le Secrétariat de la CGPM:
 - mettra à jour les logiciels de saisie des données ainsi que les protocoles d'échange et de transmission des données de la Tâche 1 (XML et CSV) conformément aux modifications proposées par le SCSI;
 - actualisera et publiera le bulletin statistique (années de référence 2008 et 2009);
 - poursuivra l'élaboration du système régional d'information de la Tâche 1;

- élaborera un récapitulatif des données et des fonctions d'accès aux données à proposer lors de la prochaine réunion du SCSL.
- Les membres doivent soumettre les séries de données complètes de la Tâche 1 pour 2008 d'ici à janvier 2011 et pour 2009 d'ici à mai 2011.
- Le Secrétariat de la CGPM finalisera l'élaboration du système d'information du registre régional des navires de pêche et gèrera en conséquence les données transmises.

Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marins (SCMEE)

- Le Sous-Comité sur le milieu et les écosystèmes marin est convenu des activités suivantes pour 2011: poursuivre la mise en œuvre du programme à moyen terme sur les élasmobranches, en tenant compte des suggestions de la première réunion d'experts qui s'est tenue à Sfax (Tunisie) en septembre 2010. La version révisée de ce programme doit être élaborée et soumise pour examen à la prochaine session du CSC. Le Secrétariat a été invité à coordonner cette action.
- Mettre au point et diffuser des documents éducatifs (affiches, dépliants, brochures, etc.) pour informer la population des pays de la Méditerranée et de la mer Noire sur les espèces exotiques nuisibles et les méduses.
- Élaborer une nouvelle version du protocole de sélectivité de TECHNOMED destinée à servir de document standard qui pourra être mis à disposition pour toute étude de cas portant sur la Méditerranée, notamment la collecte d'informations socio-économiques. La méthodologie d'analyse statistique doit être améliorée et complétée.
- Évaluer certains stocks d'élasmobranches en Méditerranée et dans la mer Noire, éventuellement dans le cadre des groupes de travail du SCSA.
- Organiser en 2011 une session de formation portant sur la détermination de l'âge de certains élasmobranches de la Méditerranée et de la mer Noire dans le cadre du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks.
- Organiser un atelier sur les récifs coralliens profonds pour 2011-2013, conformément au mandat exposé brièvement dans les recommandations du présent rapport.
- Organiser un atelier transversal sur les récifs artificiels en Méditerranée et dans la mer Noire en 2011, éventuellement en parallèle à la prochaine réunion du SCMEE, conformément au mandat exposé brièvement dans les recommandations du présent rapport.
- Organiser une réunion du groupe de travail sur la capture accidentelle pour la période 2011-2012.

En outre, le SCMEE a été invité à envisager la possibilité d'organiser conjointement avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et l'Agence française des aires marines protégées un atelier ou une conférence sur les canyons sous-marins méditerranéens à Monaco au printemps 2011.

Sous-Comité sur les sciences économiques et sociales (SCSES)

- Examiner les lois et règlements relatifs à la pêche en vigueur dans les différents pays de la Méditerranée et de la mer Noire; créer un réseau d'experts nationaux et organiser une réunion d'experts dans le cadre du projet « LaMed ».
- Élaborer un code de pratique ou des directives techniques sur la pêche de loisir dans la région couverte par la CGPM.
- Promouvoir des études régionales destinées à fournir une vue d'ensemble des activités de pêche de loisir (matériel, techniques, espèces cibles, etc.).
- Lancer des études sur l'impact socio-économique de la mise en œuvre du maillage carré de 40 millimètres ou du maillage en losange de 50 millimètres pour la pêche chalutière.
- Intégrer à la page Internet de la CGPM consacrée à TECHNOMED toutes les informations ayant trait aux impacts économiques des études de sélectivité.
- Organiser un atelier spécifique, parallèlement à la prochaine réunion du SCSES, sur le traitement et l'analyse des données de la Tâche 1.3.

Réunions

3. Une liste de réunions figure ci-après, pour examen par le CSC:

Réunion	Lieu/Date
Quatorzième session du CSC (5 jours)	À déterminer
Session du SCSA (4 jours)	À déterminer
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks des espèces démersales (6 jours)	À déterminer
Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques (6 jours)	À déterminer
Atelier transversal (SCSA/SCMEE/SCCESS) sur la gestion spatiale de la pêche (3 jours)	À déterminer
Session du SCCESS (4 jours)	À déterminer
Atelier sur le traitement et l'analyse des données de la Tâche 1.3 (en parallèle à la session du SCCESS)	À déterminer
Réunion d'experts en législation de la pêche dans le cadre du projet « LaMed »	À déterminer
Session du SCSI (4 jours)	À déterminer
Atelier transversal (SCSI, SCSA) sur les mécanismes de collecte, de transmission et de traitement des données biologiques (3 jours)	À déterminer
Session du SCMEE (4 jours)	À déterminer
Évaluation des stocks de certaines espèces d'éla smobran ches dans le cadre du Groupe de travail sur les espèces démersales (2 jours)	À déterminer
Session de formation sur la détermination de l'âge et les paramètres de croissance des principales espèces d'éla smobran ches (5 jours, reportée de 2010 à 2011)	À déterminer
Atelier (SCMEE) sur les récifs artificiels en Méditerranée et dans la mer Noire en 2011	À déterminer
Onzième Réunion de coordination des Sous-Comités (1 jour)	À déterminer
Douzième Réunion de coordination des Sous-Comités (1 jour)	À déterminer

Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques

4. Il est rappelé que, lors de la douzième session du CSC, il avait été convenu que l'Atelier conjoint CGPM/CICTA sur les pêcheries de petits thonidés, initialement prévu en 2010, serait reporté à 2011.

QUESTIONS DIVERSES

5. La Réunion de coordination des Sous-Comités a souligné qu'il était nécessaire que les projets régionaux de la FAO contribuent à l'exécution du programme de travail du CSC et continuent à aider les pays par le biais de programmes de formation et de renforcement des capacités afin que les États concernés soient mieux à même de participer et de contribuer aux activités des organes subsidiaires du CSC et de mettre en œuvre les objectifs de gestion de la CGPM.

6. La Réunion de coordination des Sous-Comités est convenue que le Secrétariat devait donner suite à une lettre sollicitant le renforcement de la collaboration avec la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la mer Méditerranée (CIESM). Elle a également insisté sur l'importance de maintenir une étroite collaboration entre le CSC et le Centre d'Activités Régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) car cela permettrait de maximiser les résultats des actions entreprises par le CSC.

ACTIONS PROPOSÉES

7. Le Comité est invité à examiner les activités proposées pour ses organes subsidiaires en 2011. Il souhaitera peut-être déterminer les contributions nécessaires à l'appui des activités en question et préciser, le cas échéant, le calendrier prévu et les résultats attendus.

8. Le CSC est également invité à examiner les priorités ébauchées dans le présent document, en tenant compte des suggestions faites lors de la Réunion de coordination des sous-comités (document GFCM:SAC13/2011/Inf.10) et de leurs conséquences en termes budgétaires.

PROJET DE MANDAT POUR CERTAINES RÉUNIONS

SCSA, SCMEE ET SCESS

Atelier transversal sur la gestion spatiale de la pêche

- 1) Examiner les principales expériences en matière d'approche spatiale de la gestion des pêches dans le monde.
- 2) Étudier cette approche dans le contexte plus large de la gestion intégrée des zones côtières.
- 3) Examiner des méthodes et proposer des études de cas en vue d'évaluer l'impact des zones de pêche réglementée sur les stocks commerciaux, les écosystèmes marins et les pêcheries.
- 4) Évaluer le rôle des zones de pêche réglementée, des droits d'usage territoriaux dans le domaine des pêches (DUT) et des autres outils ayant trait à la gestion spatiale des pêches dans l'élaboration de plans de gestion des pêches.
- 5) Analyser l'approche actuelle et future du suivi, de la surveillance et du contrôle en matière de gestion spatiale des pêches.

Groupe de travail sur l'analyse des données économiques annuelles pour les pêcheries méditerranéennes

Comme indiqué dans la Recommandation GFCM/33/2009/3 sur la mise en œuvre de la matrice statistique Tâche 1 de la CGPM, les membres et les non-membres coopérants doivent soumettre les données de la Tâche 1.3 au plus tard en janvier 2011. La transmission de données économiques pour les segments de la flotte méditerranéenne permettrait au SCESS de fournir une vue d'ensemble de la situation économique du secteur de la pêche au niveau régional ainsi qu'une comparaison de la performance économique des flottes de différents pays méditerranéens.

En outre, certains pays méditerranéens n'ayant encore jamais transmis de données économiques, une analyse préliminaire de la typologie et de la précision de ces données peut fournir des indications utiles pour améliorer le système de collecte des données de la CGPM.

Compte tenu des considérations ci-dessus, le SCESS a suggéré de:

« constituer un groupe de travail spécifique, en parallèle à la prochaine réunion du SCESS, sur les aspects économiques découlant d'une analyse standardisée des données économiques de la Tâche 1.3, le cas échéant. Le groupe de travail évaluera, au moins, la disponibilité et la qualité des données; il déterminera et évaluera d'éventuels indicateurs socio-économiques. »

Le groupe de travail se consacrera aux points qui suivent.

1. La disponibilité des données par pays et par segment de la flotte. Déterminer les méthodes utilisées pour collecter des données économiques et, éventuellement, les raisons pour

lesquelles de telles données ne sont pas transmises. Proposer des actions visant à faciliter l'obtention d'un niveau acceptable de qualité des données pour tous les pays.

2. L'homogénéité des données en provenance des différents pays et leur niveau de comparabilité. En cas de problèmes de comparabilité, proposer des solutions à adopter pour les demandes de données suivantes.
3. Indicateurs et points de référence à utiliser dans l'analyse des données socio-économiques collectées dans le cadre de la Tâche 1.3.
4. Possibilité de publier une analyse standardisée des données économiques de la Tâche 1.3; structure générale et format de cette publication, et contenu de l'ensemble des chapitres en tenant compte des données recueillies dans le cadre de la Tâche 1.3.

Réunion sur les lois et réglementations relatives à la pêche en Méditerranée et dans la mer Noire (projet « LaMed »)

En 2001, une étude sur le cadre réglementaire de la pêche dans les États côtiers de Méditerranée occidentale a été entreprise dans le cadre de COPEMED et, pour faire suite à ce projet, la CGPM – avec l'appui du Partenariat mondial pour une pêche responsable et du Service droit et développement de la FAO – a diligenté une étude comparative couvrant l'ensemble du bassin méditerranéen. Cette étude comportait trois axes: les systèmes d'accès aux ressources halieutiques, la gestion de l'effort et de la capacité de pêche, ainsi que le suivi, le contrôle et la surveillance¹. L'objectif était de fournir aux gestionnaires des pêches des informations sur les principales mesures adoptées dans la région et de déterminer les mesures d'harmonisation nécessaires, en particulier en cas de stocks partagés.

Lors de sa vingt-neuvième session, la CGPM a adopté les Lignes directrices pour un schéma de contrôle et d'application, qui visait à obtenir un niveau élevé d'adhésion aux mesures de conservation, de certitude juridique et de sécurité pour les navires concernés. En 2007, la CGPM a créé le Comité d'application, chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre par ses membres des décisions contraignantes adoptées par la Commission, et d'examiner la situation des réglementations nationales, notamment la manière dont les décisions de la CGPM ont été traduites dans le droit national.

Les informations limitées mises à disposition aux fins de la quatrième session du Comité d'application en avril 2010, ainsi que les questions de plus en plus préoccupantes relevant du domaine de compétence de la CGPM qui ont été soulevées lors des récents ateliers et réunions (récifs artificiels, prolifération des méduses, capture accidentelle et rejets excessifs, récifs coralliens, etc.) ont démontré que l'étude comparative diligentée par la Commission et réalisée par P. Cacaud en 2005 devait être complétée et mise à jour.

Par conséquent, la réunion visera à:

- a) fournir des informations actualisées sur les lois et réglementations relatives à la pêche dans le domaine de compétence de la CGPM;

1. Cacaud, P. *Étude comparative des lois et réglementations des pêches en Méditerranée*. Études et revues de la CGPM, n° 75. Rome, FAO. 2005. 40 p.

- b) définir les questions prioritaires dans le domaine de compétence de la CGPM et, le cas échéant, les possibilités d'harmonisation et d'éventuelles réglementations de gestion partagée.

Les réponses au questionnaire de la CGPM distribué en janvier 2011 serviront de base à la discussion et permettront de déterminer les domaines de coopération relevant de la compétence de la Commission. L'accent sera également mis sur l'application des recommandations de la CGPM par ses membres ainsi que sur les publications de la Commission et de la FAO ayant trait aux sujets en question.

Le cadre de discussion sera fondé sur les trois catégories de pêche (la pêche industrielle ou commerciale, la pêche artisanale et la pêche de loisir) mais aussi sur des questions mises en évidence récemment lors d'ateliers de la CGPM et de réunions des Sous-Comités du CSC. Plus spécifiquement, les débats seront axés sur trois points principaux:

1. les systèmes d'accès aux ressources;
2. le suivi, le contrôle et la surveillance;
3. les mécanismes de participation au cadre juridique et réglementaire.

La réunion accueillera notamment les parties intéressées (responsables politiques, experts juridiques, administrateurs et gestionnaires des pêches). Les représentants des partenaires de la CGPM (UICN, CAR/ASP, Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente) ainsi que de projets et initiatives régionaux devraient également contribuer activement à l'organisation de cette réunion.